



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

LUNDI 2 MARS 2026 A 19H00

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 janvier 2026
- 3) Reprise anticipée du résultat 2025
- 4) Approbation du budget primitif 2026 - Budget principal
- 5) Subvention au CCAS au titre de l'année 2026
- 6) Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2026
- 7) Vote des impôts communaux au titre de l'année 2026
- 8) Approbation de la convention financière relative à la prise en charge par la commune du surcoût lié à la pollution aux hydrocarbures pour l'opération sociale « Sous-Malan » de HALPADES SA d'HLM
- 9) Consultation sur le projet d'arrêté régional de modulation des plafonds de loyers des logements locatifs intermédiaires (LLI)
- 10) Avis sur le projet d'avenant au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie
- 11) Modification du règlement de fonctionnement de la petite crèche municipale « O' COMME 3 POM' » et mise à jour des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026
- 12) Convention d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique avec l'établissement DVELO de CRANVES-SALES
- 13) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 14) Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 15) Informations et questions diverses

A Bonne, le 26 février 2026

Le Maire,
Yves CHEMINAL

